

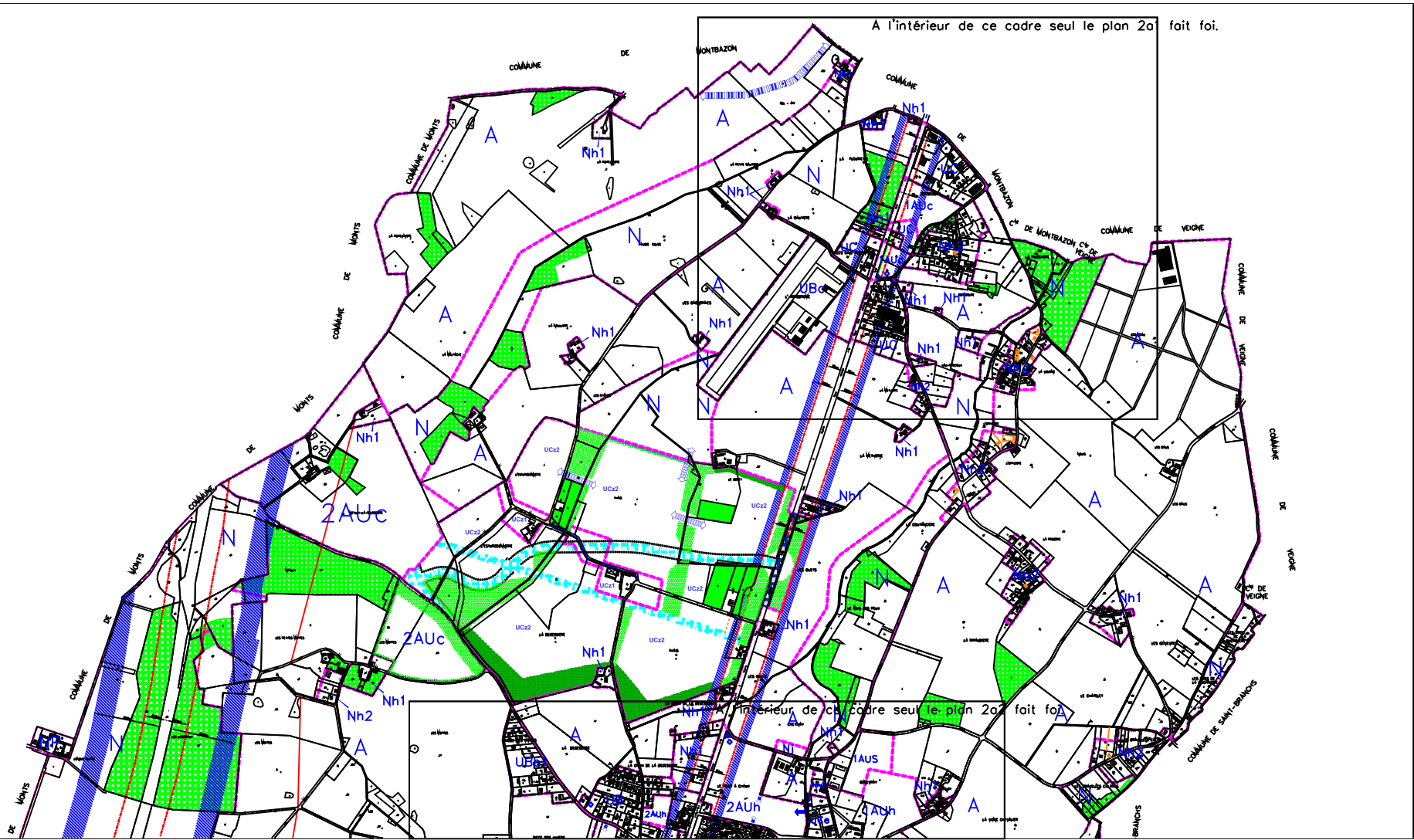
Département d'Indre et Loire
 Commune de SORIGNY

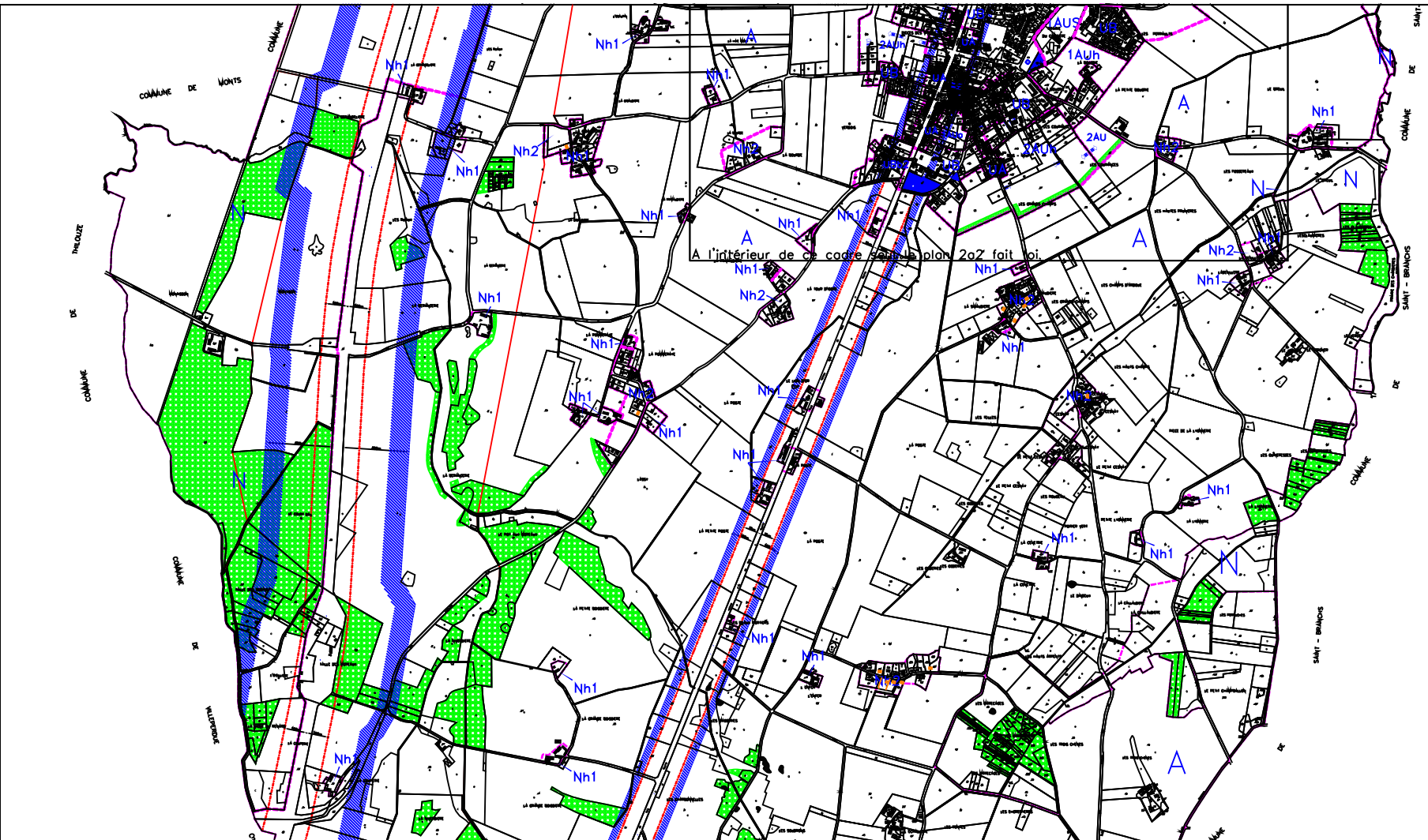
Révision du plan local d'urbanisme.
2a1 PLAN DE
D'URBANISME
 Zone (n) nord.
 Commune de Sorigny (73000 ans).

LEGENDE

ELEMENTS GRAPHIQUES

- Limite de zone ou de secteur.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Emplacement réservé.
- Plantation à réaliser.
- Espace paysager à aménager.
- Marge de recul.
- Zone de bruit. Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (consultable en mairie ou préfecture).
- Voie à desserte initiale.
- TGV périmètre d'étude.
- Chemin de grande randonnée à conserver.
- Continuité de voirie à assurer (localisation de principe).
- Cheminement piéton d'intention.
- Voie routière d'intention.
- Espace public à conserver (localisation fixe).
- Espace public majeur à créer (localisation de principe).





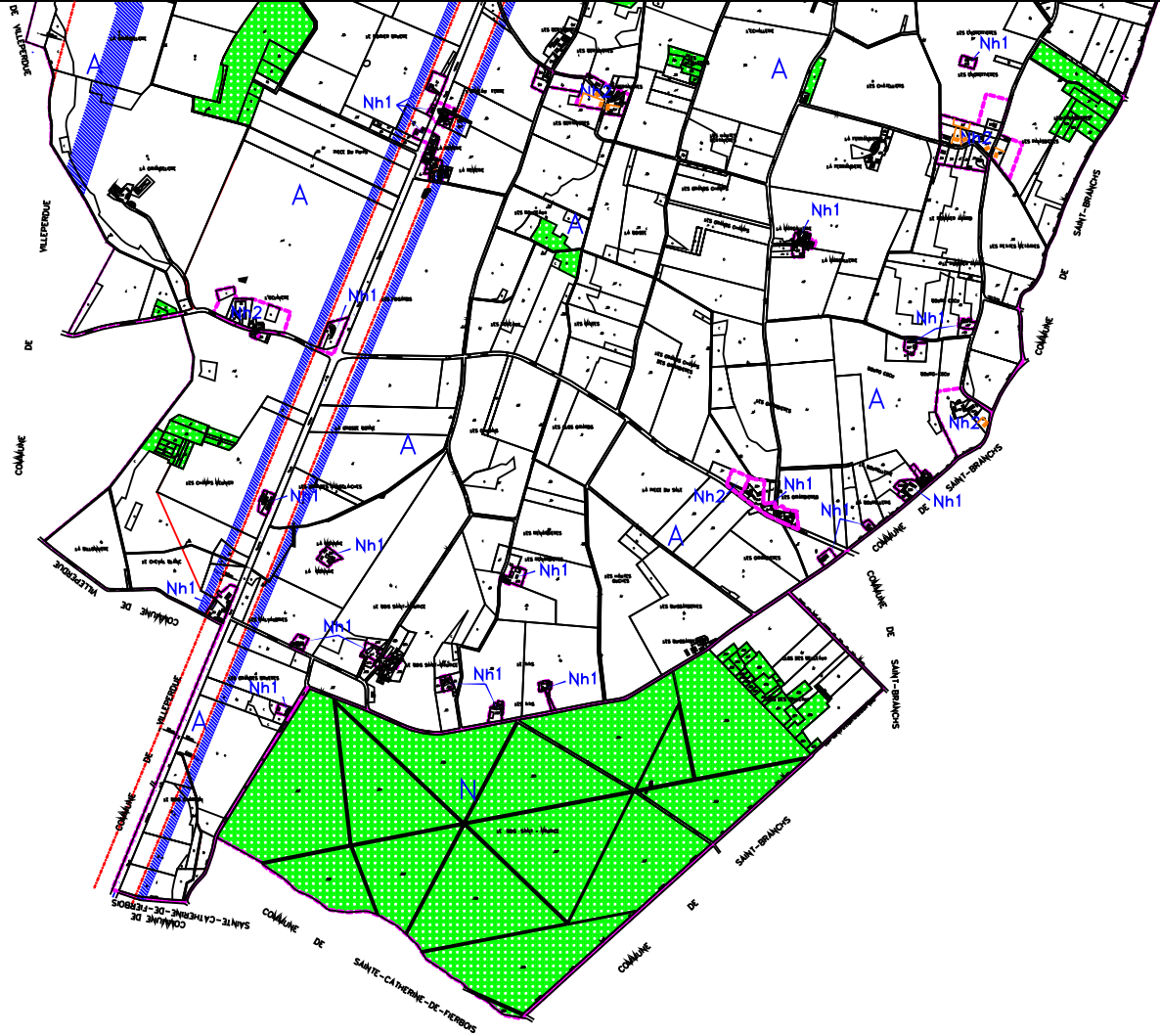
A l'intérieur de ce cadre, le plan 2a2 fait loi

LEGENDE	
ELEMENTS GRAPHIQUES	
	Limite de zone ou de secteur.
	Espace boisé classé à conserver ou à créer.
	Emplacement réservé.
	Plantation à réaliser.
	Espace paysager à aménager.
	Marge de recul.
	Zone de recul. Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (consultable en Mairie ou préfecture).
	TCV périmètre d'étude.
	Chemin de grande randonnée à conserver.
	Continuité de voirie à assurer (localisation de principe).
	Cheminement piéton d'intention.
	Vole routière d'intention.
	Espace public à conserver (localisation fixe).
	Espace public majeur à créer (localisation de principe).

Département d'Indre et Loire
 Commune de SORCHY

Révision du plan local d'urbanisme
2a2 PLAN DE
 Zone urbs-centre.
 Echelle 1/7000-ème.

PLAN LOCAL
 D'URBANISME
 D'URBS-CENTRE



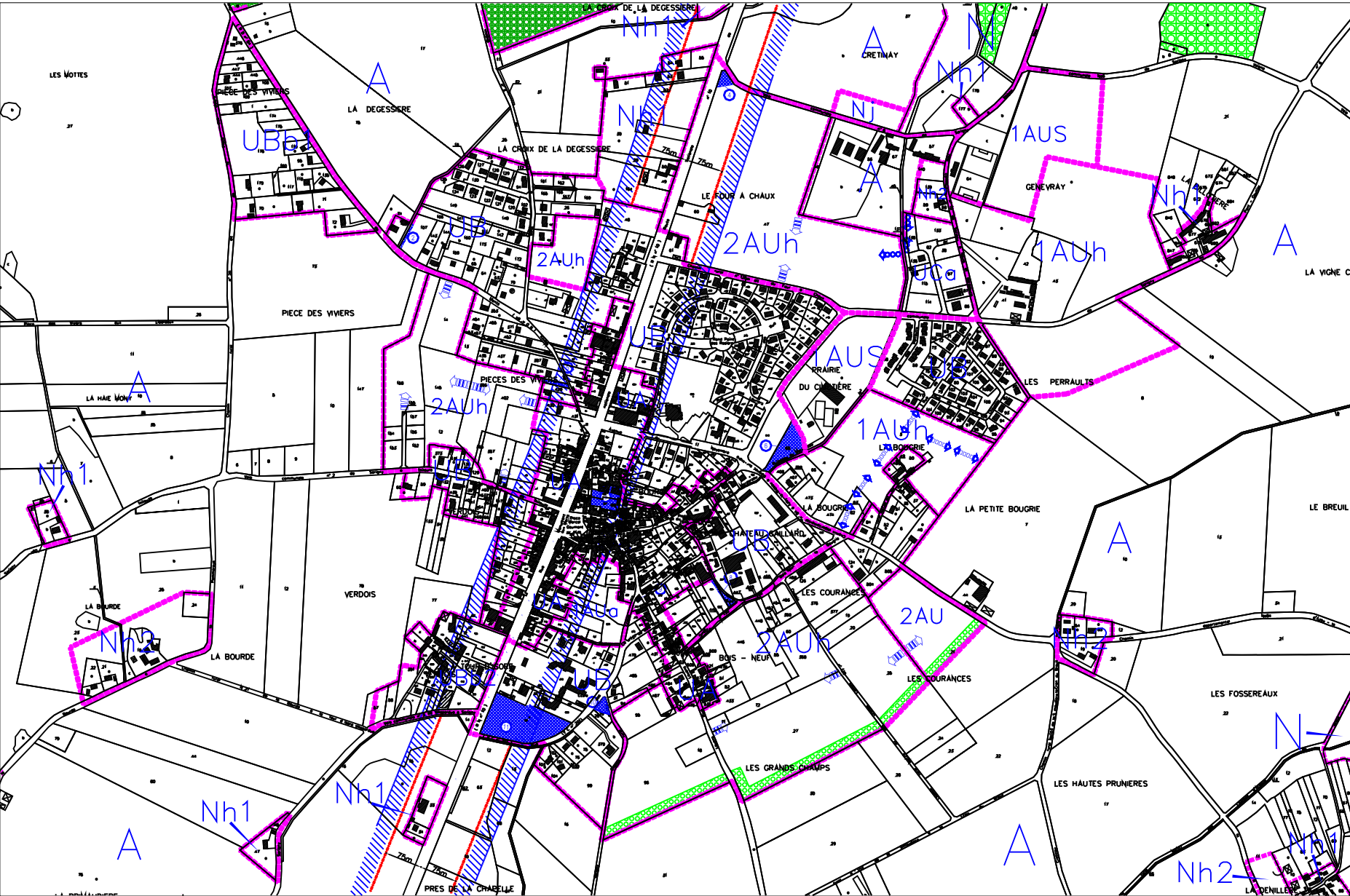
LEGENDE	
ELEMENTS GRAPHIQUES	
[Pink dashed line]	Limite de zone ou de secteur.
[Green dotted area]	Espace boisé closé à conserver ou à créer.
[Green solid area]	Emplacement réservé.
[Green dashed area]	Plantation à réaliser.
[Green hatched area]	Espace paysager à aménager.
[Red dashed line]	Marge de recul.
[Red solid line]	Zone de bruit. Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (consultable en Mairie ou préfecture).
[Black line]	Limite cadastrale.
[Blue dashed line]	TCV périmètre d'étude.
[Blue solid line]	Chemin de grande randonnée à conserver.
[Blue dashed line]	Continuité de voirie à assurer (localisation de principe).
[Blue dashed line]	Cheminement piéton d'intention.
[Blue dashed line]	Voie routière d'intention.
[Blue solid area]	Espace public à conserver (localisation fixe).
[Blue dashed area]	Espace public majeur à créer (localisation de principe).

Département d'Indre et Loire
 Commune de SORCHY

Révision du plan local d'urbanisme.
63 PLAN DE
 Dans l'urgence sud.
 170000-ame.

PLAN LOCAL D'URBANISME
 D'URBANISME

11-11-11 - 06 rue Maurice Remy - 49100 SORCHY - Téléphone : 02 47 24 12 21 - Fax : 02 47 24 12 22 - e-mail :



Département d'Indre et Loire
 Commune de SORIGNY

Révision du plan local d'urbanisme
 202 PLAN DE
 ZONE PROTÉGÉE
 2004-2010

PLAN LOCAL
 D'URBANISME
 ZONE PROTÉGÉE

Plan 201
 Plan 202
 Plan 203
 Plan 204

LEGENDE

ELEMENTS GRAPHIQUES

- Limite de zone ou de secteur.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Emplacement réservé.
- Plantation à réaliser.
- Espace paysager à aménager.
- Marge de recul.
- Zone de bruit. Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (consultable en mairie ou préfecture). Une à dessiner inutile.
- TOY périmètre d'étude.
- Chemin de grande randonnée à conserver.
- Continuité de voirie à assurer (localisation de principe).
- Cheminement piéton d'intention.
- Voie routière d'intention.
- Principe de liaison mixte.
- Espace public à conserver (localisation fixe).
- Espace public majeur à créer (localisation de principe).

